

Date de la convocation :
30/10/2024
Date d'affichage :
06/11/2024

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 NOVEMBRE 2024**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire
Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 08
Conseillers présents : 06
Procurations : 02

Présents : Cyrille HAEHNEL, Olivia KLEIN-HUMANN, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE

Absents excusés : Marie-Hélène BEINSTEINER (procuration à Olivia KLEIN-HUMANN), Christian VOEGELE (procuration à Jean-Georges KOLB)

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal : Monsieur Jean-Georges KOLB

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du CM du 1^{er} octobre 2024
2. Intervention extérieure : Présentation du projet de rénovation de l'église
3. Plan de financement : Remplacement de l'éclairage public du stade municipal
4. Etablissement du plan d'amortissement de la subvention d'équipement : travaux de voirie et travaux de l'éclairage public
5. Décision modificative du budget communal 2024
6. Approbation de la convention de désignation d'une maîtrise d'ouvrage et de son financement : Rue du Wetzstein
7. Divers

01. Approbation du PV de la réunion du CM du 1^{er} octobre 2024

Remarque : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors de ce conseil.

Nombre de votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

02. Intervention extérieure : Présentation du projet de rénovation de l'église

L'architecte Régis MANTZ, du cabinet MANTZ ARCHITECTE (2 Rue du Général Leclerc à NEUWILLER-LES-SAVERNE 67330), a été contacté par la municipalité pour évaluer le coût des modifications et aménagements de l'église Saint-Wendelin.

Le 11 octobre 2024, il a fait parvenir un devis pour une mission d'avant-projet comprenant également une phase de relevé, de diagnostic et de chiffrage estimatif, d'un montant de 11.500,00 € HT.

Monsieur MANTZ présente au conseil municipal les différents points de réhabilitation à envisager :

- Mise aux normes de l'accessibilité PMR,
- Chauffage / électricité / éclairage intérieur / ventilation / protection foudre / photovoltaïque,
- Sols / murs / plafonds de l'entrée, de la nef, du chœur, de la sacristie et de la tribune,
- Certains éléments du mobilier intérieur,
- Menuiseries extérieures et vitraux et
- Combles de la nef / clocher et accessibilité.

03. Plan de financement : Remplacement de l'éclairage public du stade municipal

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les enjeux durables du remplacement prévu de l'éclairage du stade municipal. L'éclairage, actuellement gourmand en électricité, sera remplacé par un éclairage sportif programmable par LED à 150 lux, aux normes E6, ainsi que la mise en place des deux mâts inexistants.

Ce projet est porté par la commune et est soutenu par le club sportif de l'Association sportive de Weinbourg (ASW).

La commune a fait établir un devis à l'entreprise S2EI (5 Rue du Dépôt à NIEDERHAUSBERGEN 67207), devis qui sert de base au plan de financement. Les coûts (en € HT) de la manière suivante :

Différents lots du chantier	Coût en € (HT)
Travaux de génie civil	21 528,50
Câbles – Mâts – Luminaires	45 545,00
Divers	4 090,00
Estimation du coût total (en € HT)	71 163,50

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

Sources de financement	Montant en € HT
Dotation de soutien à l'investissement local (39 %)	27 753,76
Collectivité européenne d'Alsace : Fonds de solidarité territoriale – (21 %)	14 944,34
Fonds d'aide au football amateur (20 %)	14 232,70
Autofinancement (20 %)	14 232,70
TOTAL (en € HT)	71 163,50

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la vétusté, gourmande en énergie, de l'éclairage actuel du stade,

CONSIDERANT que la commune a le devoir de réduire ses dépenses énergétiques et de les rendre plus durables et moins gourmandes,

CONSIDERANT la demande formulée par l'ASW à la commune,

CONSIDERANT le devis établi par l'entreprise S2EI,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de valider le plan de financement du remplacement de l'éclairage du stade municipal,

AUTORISE Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention des subventions pressenties,

AUTORISE Monsieur le maire à mettre, le cas échéant, ce devis en concurrence, et

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document y afférant.

Nombre de votants : 08 POUR : 06 CONTRE : 01 ABSTENTION : 01

04. Etablissement du plan d'amortissement de la subvention d'équipement : travaux de voirie et travaux d'éclairage public

VU les articles L. 2321-2-28°, L 2321-3 et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Locales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

Monsieur le maire expose,

Conformément à la réglementation, l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités, quelle que soit leur catégorie démographique.

Ainsi, il convient de fixer la durée d'amortissement de la subvention annuelle d'équipement versée à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, imputée au compte 2046 "Attributions de compensation d'investissement", pour financer les travaux de voirie et d'éclairage public réalisés sur la commune.

Les subventions d'équipement versées par la commune sont amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de quinze ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public. Il est naturellement possible d'opter pour une durée d'amortissement inférieure.

C'est la commune qui détermine le rythme d'amortissement qu'elle souhaite appliquer.

Le compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » est alors débité par le crédit du compte 28046 « Attributions de compensation d'investissement » par opération d'ordre budgétaire.

La commune a choisi de fixer à dix ans la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée à la CCHLPP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE de fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée à la CCHLPP à dix ans, ce à compter de l'exercice suivant le versement ;

DÉCIDE de prévoir les sommes correspondantes au budget de la commune :

- **Mandat 6811/042**
- **Titre au 28046/040 (voirie) / Titre au 28046/040 (éclairage public)**

Nombre de votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

05. Décision modificative du budget communal 2024

Des travaux effectués dans la Rue du Wetzstein nécessitent d'être amortis à partir de 2024. Cette opération n'ayant pas été prévue au BP 2024, il y a lieu de prendre la décision modificative N°1.

Compte de provenance		Compte de destination	
Recettes investissement C/1328 chapitre 13	-100,00€	Recettes investissement C/28046 chapitre 040	+100,00€
Dépenses fonctionnement C/6232 chapitre 011	-100,00€	Dépenses fonctionnement C/6811 chapitre 042	+100,00€

Nombre de votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

06. Approbation de la convention de désignation d'une maîtrise d'ouvrage et de son financement : Rue du Wetzstein

VU l'article L2422-12 du Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 29 octobre 2020 donnant délégation au président de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP), pendant toute la durée du mandat, pour signer, avec les communes, la Collectivité européenne d'Alsace et tout syndicat intercommunal, des conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement ainsi que leurs avenants éventuels,

CONSIDERANT la proposition de « Convention de désignation d'une maîtrise d'ouvrage et de son financement » relative aux travaux de réaménagement de la Rue du Wetzstein à Weinbourg, faite à la commune par la CCHLPP, dont les élus ont pu prendre connaissance en amont de la séance plénière,

CONSIDERANT le plan de financement et les quotas de répartition entre collectivités et particuliers, proposés par la CCHLPP,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de valider le plan de financement proposé par la CCHLPP,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de désignation d'une maîtrise d'ouvrage et de son financement, relative aux travaux de réaménagement de la Rue du Wetzstein à Weinbourg et

PREVOIT les crédits nécessaires au BP 2025.

Nombre de votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

07. Divers

07.01. Remerciements

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de remerciements lui sont parvenus suite à des cartes d'anniversaire envoyées.

07.02. Repas de Noël des agents et des élus

Comme les années précédentes, Monsieur le maire convie les élus, les agents et leurs conjoints à un repas de Noël. La date retenue est le samedi 23 novembre à 19 heures au Bois Flotté. Monsieur le maire enverra les invitations.

07.03. Devis complémentaires pour les travaux de transformation de l'école en micro-crèche

Monsieur le maire informe les élus que, dans le chantier de la micro-crèche, trois devis complémentaires ont dû être signés, pour des travaux imprévus. Il s'agit de :

- Eco'Gommage de l'Est de Gombsheim : 900,00 € TTC pour l'aérogommage des poutres apparentes
- Groupe HOLTZINGER de Phalsbourg : 390,00 € TTC pour le rabotage d'une souche d'arbre dans la cour
- ZIMMERMANN et Fils d'Ingwiller : 1068,00,00 € TTC pour le rebouchage des trous dans les poutres apparentes et fourniture et pose d'un placard ES
- PFEIFFER de Châtenois : 2550 € TTC pour des travaux de ponçage et vernis des poutres de l'entrée, ponçage et mise en peinture de l'entrée du personnel, ponçage et mise en peinture de la cage d'escalier, mise en peinture des portes de placard.

Soit un total de 4908,00 € TTC supplémentaires.

07.04. Commission locale du SDEA

Monsieur le maire informe les élus que le 07 octobre, il a participé à la commission locale du SDEA de la Commune de Weinbourg, avec le président, Jérôme LEFEVRE.

L'avancement actuel des travaux de 2024 laisse apparaître un important programme d'intervention, en raison de cinq ruptures de canalisation depuis le 1^{er} janvier. L'absence de projets de voirie pour les années à venir permettra notamment de rethésauriser, dans le but de reconstituer un fonds permettant d'assurer un autofinancement satisfaisant.

En effet, le fonds existant a été largement utilisé dans les travaux de 2023 et 2024, de sorte que le tarif de l'eau potable passera de 1,92 à 1,96 €/m³, également dans le but de suivre l'inflation.

07.05. Transport scolaire

Monsieur le maire informe les élus qu'il a participé à deux réunions au sujet du transport scolaire, le 09 octobre avec Thibaud PHILIPPS, le vice-président de la Région grand Est, en charge du transport scolaire, et le 16 octobre, pour la commission du Regroupement pédagogique concentré d'Ingwiller-Erckartswiller-Sparsbach-Weinbourg.

Il ressort de ces réunions que, par souci d'économie et d'équité entre les territoires du Grand Est, le coût de la rotation méridienne ne sera plus assuré en totalité par la région, dès la rentrée de septembre 2025. Si la volonté existe de maintenir cette rotation, la région continuera à assurer la gestion de cette rotation et la prise en charge des salaires, mais non le coût réel du transport en lui-même.

Si le RPC souhaite et peut maintenir cette rotation, ce coût sera à la charge des trois communes elles-mêmes, sans celle d'Ingwiller, non concernée par le transport. Pour les communes, ce coût supplémentaire sera de 4 994,00 € pour 27 kilomètres et 40 minutes de trajet. La commission n'a pas encore décidé quant au maintien de ce service.

07.06. Projet d'ouverture de commerce

Monsieur le maire informe les élus que Monsieur GRAMMES Bruno, nouveau propriétaire du 5 rue de l'Homme, souhaite vendre ses produits de boucherie et traiteur issus de son nouveau commerce :

- Soit en installant sa remorque magasin dans sa cour,
- Soit en occupant le domaine public, Place de la Mairie, une journée dans la semaine, et moyennant un droit de place (éventuellement un supplément pour le branchement au réseau d'électricité de la commune).

Cette activité est assimilée à de la vente au déballage. Aucune autorisation n'est nécessaire – hormis bien entendu la déclaration de l'entreprise – pour le cas où la vente se fait entièrement sur domaine privé, une simple déclaration préalable de vente au déballage au moyen du document CERFA ad hoc est requise.

Par contre, cette déclaration doit être accompagnée d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, dans le cas où cette vente se ferait sur la Place de la Mairie. Et dans le cas d'un branchement sur le réseau électrique de la commune, la signature d'une convention sera nécessaire.

07.07. Cérémonie de commémoration du 11 novembre

Monsieur le maire rappelle aux élus que la cérémonie du 11 novembre débutera par un rassemblement sur la Place de la Mairie à 10 heures 45 et que le cortège se déplacera vers le monument aux morts à 11 heures. Après le lever des couleurs, Monsieur le maire et Erin BEINSTEINER liront des allocutions. La cérémonie sera rehaussée d'un chant interprété par la chorale « Weinbourg en chœurs ». Le verre de l'amitié sera servi à la salle polyvalente.

07.08. Boulangerie

Monsieur le maire informe les élus qu'après l'arrêt de passage de la Boulangerie « Chez Eliane » de Bouxwiller, il a pris quelques contacts pour essayer de trouver une solution alternative. Plusieurs boulangers des environs ont décliné l'offre faite par la commune, car ne possédant pas les véhicules ou les employés nécessaires pour proposer une offre durable ou rentable.

Une solution paraît poindre, proposée par le magasin PROXI, nouvellement implanté à Weiterswiller, mais tout reste à discuter avec le gérant. La commission 5 le rencontrera mercredi 6 novembre.

07.09. ASCADIE

Monsieur le maire informe les élus que l'association ASCADIE Association sportive, culturelle amicale pour personnes déficientes d'Ingwiller et environs, 24 Rue de la Gare à Ingwiller 67340), à l'origine d'une séquence de cinq séances de fitness et de sport dans la salle polyvalente, mise gracieusement à sa disposition par la commune, lui a rendu compte que cette activité a rencontré un certain succès.

L'association a manifesté son souhait de pérenniser cette activité tout au long de l'année sportive à venir. 9 personnes ont manifesté leur intérêt dans la poursuite de l'activité à Weinbourg, pour débiter.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide de permettre à l'association ASCADIE de poursuivre son activité à la salle polyvalente. Monsieur le maire propose de rencontrer le dirigeant de l'association, vendredi 08 novembre à 17 heures 30, pour programmer les séances à venir.

07.10. Spotjohrpütz

Monsieur le maire informe les élus qu'un Spotjohrpütz – un ramassage d'automne – sera organisé par les élus, avec quelques participants, pour nettoyer les endroits stratégiques de la commune ainsi que les abords. Cette action sera menée le samedi 23 novembre de 9 heures à 12 heures, RDV à la salle polyvalente.

07.11. Décisions du maire par délégation

DEC 2024 CIM 14	Cavurne dans l'espace funéraire communal trentenaire du 30/11/2024 au 29/11/2054	Concessionnaire original : MICHAELI Annelise – sis EHPAD 3 Rue du Canal à BOUXWILLER (Bas-Rhin)	Cavurne avec 4 cases	Urne de MICHAELI André de WIMMENAU.
-----------------	--	---	----------------------	-------------------------------------

07.12. Récapitulatif de travaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis la dernière réunion du C.M. :

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
DP 06752124R0021	02/10/2024	Favorable	Société AC-BAT pour EHRETSMANN Didier	30 Rue de la Mésange	Installation de panneaux photovoltaïques
DP 06752124R0024	24/10/2024	Favorable	AICHHOLZER Elodie	146 Rue du Moulin	Reconstruction à l'identique de la toiture au-dessus du sas d'entrée
DP 06752124R0016	28/10/2024	Rejet pour dossier incomplet	CLEISS Josiane	20 rue du Rossignol	Installation d'un abri de jardin et d'une clôture
DP 06752124R0019	28/10/2024	Rejet pour dossier incomplet	BACHELAIR Johnny	118 Rue de l'Ecole	Ravalement de façade
DP 06752124R0022	30/10/2024	Favorable	REINHEIMER Thierry	14B Rue du Rossignol	Pose de panneaux photovoltaïques au sol
DP 06752123R0014	05/11/2024	Retrait de dossier par le pétitionnaire	VOGLER Hector	107 Rue des Roses	Modification et création d'ouvertures, travaux de modification de façade et de toiture

07.13. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : RAS

Commission 2 : Inventaire du patrimoine bâti en cours, Massification de l'isolation des combles avec COSI-Habitat à envisager à la salle polyvalente, Lampes à détecteur de présence et à énergie solaire à prévoir à l'église et au clubhouse de l'ASW

Commission 3 : Plantation des haies du talus le samedi 07 décembre, Fleurissement d'automne prévu

Commission 4 : RAS

Commission 5 : Conseil d'école le 05 novembre, Problèmes récurrents dans le transport scolaire

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 22 heures et 26 minutes.

Weinbourg, le 06 novembre 2024

Le maire,
Yves RUDIO



Le secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Georges KOLB

